



République Française  
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 13/09/2023  
Reçu en préfecture le 13/09/2023  
Publié le  
ID : 057-245700695-20230830-B20230829\_17\_SI-DE

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

L'an Deux Mille Vingt-trois, le vingt-neuf août à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le vingt-et-un août sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

### **Etaient présents :**

M. Michel PAQUET,  
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT,  
Maurice LORENTZ, Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET

**Absent avec procuration :** ./.

**Absents excusés :** Marie-Marthe DUTTA GUPTA, Benoit STEINMETZ

Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 9  
Nombre de votants : 9

**Étaient également présents :** Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, DST, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Manon TURPIN, service communication,

**Était excusée :** Katia PEPPOLONI, Chargée de mission



### **17. Objet : Candidature à l'appel à programmes - territoires cyclables - 2023**

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilités,

Vu la délibération n° 10 du Conseil communautaire en date du 12 avril 2022 portant approbation du schéma directeur cyclable de la CCCE,

Vu la délibération n° 20, point 3, du Conseil communautaire en date du 11 avril 2023, portant ajustement des crédits de l'autorisation de programme « schéma pistes cyclables »,

Considérant que le schéma cyclable communautaire de la CCCE envisage un maillage complet du territoire et prévoit la réalisation de près de 200 Km d'itinéraires dédiés au modes doux,

Considérant que la réalisation du maillage structurant de ce futur réseau implique notamment la création de voies vertes en sites propres et d'itinéraires jalonnés. Il est symbolisé par le projet de création d'une voie verte envisagée par la CCCE et le Département au long de la RD 653 entre Hettange-Grande et Evrange.

Alors que des études sont déjà réalisées pour la création d'une jonction cyclable sécurisée entre la Voie Bleue V50 et le secteur de Rodemack, la réalisation de ce maillage structurant paraît indispensable à plusieurs titres :

- offrir un débouché sur le territoire de la CCCE et vers le Grand-Duché du Luxembourg pour les flux cyclistes issus de l'agglomération thionvilloise ou de la Voie Bleue V50,
- créer une armature cyclable continue à laquelle pourront se raccrocher l'ensemble des projets complémentaires locaux identifiés au sein de schéma cyclable communautaire ou portés par les Communes.

Afin de cofinancer la réalisation de ce réseau structurant et dans la continuité des actions déclinées au sein du schéma cyclable communautaire, une sollicitation financière du Ministère chargé des Transports est envisagée dans le cadre des Fonds Mobilités Actives et de l'appel à programme « Territoires cyclables » proposé par celui-ci.

Cette démarche doit notamment permettre de cofinancer une partie de la réalisation des aménagements proposés au travers du schéma cyclables communautaire de la CCCE.

L'objectif de l'appel à programmes « territoires cyclables », piloté par le Ministère chargé des transports, est de soutenir au moins un territoire par région sur une durée maximale de 6 ans (2024-2029).

Sont éligibles les programmes de réalisation de plusieurs itinéraires prévus par un schéma directeur des aménagements cyclables approuvé ou qui sera approuvé par l'EPCI avant la fin de l'instruction le 15 octobre 2023, composé notamment de projets d'aménagement de réseaux structurants (pistes cyclables et voies vertes), et potentiellement d'ouvrages d'art (vélo ou piétons), de bandes cyclables, double sens cyclables, de chaussées à voie centrale banalisée, de carrefours, de zones de circulations apaisées (zones piétonnes, zones de rencontre, zones 30), et d'adaptation des plans de circulation pour limiter les flux automobiles : études, signalisation verticale, horizontale et aménagements pour réduire les vitesses (chicanes, entrées de zone, etc.).

L'appel à programmes vise la réalisation d'un réseau d'itinéraires ambitieux, à même de générer une progression sensible de l'usage du vélo sur le territoire. L'objectif est que la collectivité accompagnée devienne une référence régionale en matière de politique cyclable, démonstratrice de l'efficacité d'un programme d'aménagement ambitieux. L'ambition du programme devra ainsi être présentée et démontrée comme suit.

Si seule la réalisation des aménagements est éligible aux subventions, l'EPCI devra également montrer que la réalisation du schéma directeur s'inscrit dans une politique cyclable plus globale : communication, services, stationnement, intermodalité... Il présentera également la cohérence avec la politique cyclable du territoire dans lequel il s'inscrit (régionale, départementale, bassin d'emploi, unité urbaine...).

Aussi, seront en priorité soutenus les programmes les plus ambitieux en termes de montants investis sur la durée du programme et de linéaire réalisé à son issue, respectivement estimés en €/an/habitant et mètre linéaire d'aménagements cyclables

sécurisés/habitant. L'atteinte de la complétude du réseau cyclable à terme et plus largement de la politique cyclable sera également recherchée.

Plan de financement de l'opération pour cette programmation :

Dépenses		Recettes		
Création des aménagements et infrastructures cyclables	10 000 000 €	Etat	5 000 000 €	50 %
		Autofinancement	5 000 000 €	50 %
TOTAL	10 000 000 €		10 000 000 €	100 %

Un minimum d'engagements de la part de la collectivité lauréate est demandé par le Ministère :

- Respecter strictement les recommandations techniques du CEREMA pour les aménagements cyclables (recommandations proposées en annexe du dossier de l'appel à programme), afin d'assurer une circulation des cyclistes en toute sécurité, sauf nécessité de dérogation dûment justifiée ;
- Recourir à une prestation de contrôle extérieur chargé de vérifier la conformité des études et travaux aux recommandations techniques du CEREMA. Les versements de la subvention seront conditionnés à la transmission de l'avis favorable du contrôle extérieur et de la prise en compte par le maître d'ouvrage des réserves émises le cas échéant ;
- Installer des dispositifs de comptage automatique en des points stratégiques du réseau cyclable ;
- Communiquer tout document et/ou renseignement jugé nécessaire et utile à l'instruction du dossier de candidature et au suivi de l'intervention ;
- Respecter les obligations découlant des contrôles locaux, nationaux et communautaires ;
- Réaliser le programme tel qu'il est décrit dans le dossier de soumission s'il est retenu dans le cadre de l'appel à programmes ;
- Notifier le premier marché de travaux dans les 18 mois suivant la date d'annonce des lauréats ;
- Respecter les obligations de publicité et d'information tant locales que nationales et communautaires.

Considérant cet exposé,

**Il est demandé au Bureau communautaire :**

- d'approuver la candidature de la CCCE à l'appel à programme « Territoires cyclables » et des Fonds Mobilités Actives portés par le Ministère chargé des Transports,
- d'autoriser le Président à solliciter les financements de l'appel à programmes « Territoires cyclables » en vue de l'obtention d'une subvention maximum de 50 % des dépenses éligibles du projet,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents destinés à assurer la mise en œuvre de cette demande de cofinancement.

**Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.**

Vote : Pour : 9  
Abstention : 0  
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 30 août 2023

Le Président,

Michel PAQUET



A handwritten signature in dark ink is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text 'Le Président' in the center and 'COMMUNAUTÉ DE COOPÉRATION TERRITORIALE CATTENOM ET ENVIRONS' around the perimeter, with a small star at the bottom.